

# DRIVE YOUR OWN ADVENTURE RANDO TRAIL MOTO AU MAROC

## CONDITIONS GENERALES

### Article 1 : DESCRIPTION

La rando Trail est une balade touristique à moto réservée aux possesseurs de motos trail. Depuis le Moyen Atlas vous partirez vers les portes du désert en traversant des paysages vierges, peu fréquentés et peu connu du grand public. Ce n'est en aucun cas une compétition. Il n'y a ni chronomètre, ni classement.

### Article 2 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Pour les participants venant avec leur propre moto un accueil sera organisé au port de votre arrivée, où notre équipe sera présente. Pour les participants souhaitant louer une moto, notre équipe vous accueillera à l'aéroport de votre arrivée. Après cet accueil, trois niveaux d'itinéraires seront proposés : 8 étapes pour une aventure concentrée et dynamique, 10 étapes pour un équilibre parfait entre découverte et plaisir de conduire et 12 étapes pour un itinéraire complet pour explorer en profondeur les merveilles du Maroc. Chaque option sera soigneusement planifiée pour maximiser votre expérience tout en tenant comptes des distances et des points d'intérêts à visiter.

### Article 3 : INSCRIPTION

Pour privilégier la qualité de l'expérience, nos places sont limitées à 6 motos dans l'ordre d'arrivée des engagements. Déclaration nominative à remplir et à renvoyer signée dans les plus brefs délais.

### Article 4 : PILOTE OU PASSAGER MOTO

Vous devrez nous présenter avant le départ :

- votre passeport
- votre permis de conduire
- votre attestation d'assurance pour la moto
- une formule d'assistance rapatriement (obligatoire)

Vous serez équipé du matériel suivant :

Casque homologué avec écran ou lunettes de protection, gants, bottes, veste de pantalon, protections coudes et genoux et si possible d'une protection dorsale.

### Article 5 : MOTO

La rando est réservée aux motos trails toutes marques.

Les pneus mixtes de type Michelin Sirac ou Pirelli MT 21 ou équivalent sont conseillés.

Votre moto devra être en parfait état de marche et conforme au code de la route. Le niveau sonore ne devra pas dépasser les normes en vigueur. Les marquages de compétition sont interdits (numéros ou plaque).

### Article 6 : INTENDANCE ET ACCOMPAGNEMENT

Une équipe de l'organisation vous accompagnera durant la rando. Un véhicule d'assistance avec un mécanicien suivra le parcours et pourra le cas échéant transporter votre moto si celle-ci est en panne lors d'une étape.

### Article 7 : DROIT ET DEVOIRS

Nous vous demandons de respecter les consignes données par les accompagnateurs.

Vous allez traverser des zones sensibles qui sont accessibles dans la mesure où nous respectons les lieux traversés.

### Article 8 : RESPONSABILITE

Vous voyagez sous votre propre responsabilité. Les pistes que nous empruntons sont soumises aux règles du code de la route du pays. Toutefois, la pratique de la moto n'étant pas sans danger, vous randonnez en connaissance de cause. Une assurance rapatriement est obligatoire.

### Article 9 : ANNULATION

Toute annulation d'inscription de votre part ne sera possible qu'en cas de force majeure.

En dehors des cas de force majeure :

- Annulation jusqu'à 30 jours avant le départ : un remboursement intégral sera accordé hormis les frais d'organisation déjà engagés d'un montant de 500 euros.
- Annulation entre 15 jours et 30 jours avant le départ : un remboursement de 50% du montant total sera facturé.
- Annulation moins de 15 jours avant le départ : aucun remboursement ne sera accordé.

Pendant la rando, si les conditions atmosphériques venaient à se dégrader et à rendre le parcours dangereux ou pour toutes autres raisons liées à la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit de modifier une étape ou la rando. Tout départ manqué, rando interrompu ou abrégé de votre fait, d'un accident, ne donnera lieu à aucun remboursement et n'entraînera en aucune façon la responsabilité de l'organisateur.

Signature (précédée de la mention : lu et approuvé)